

Accueil des animaux en Ehpad : l'exemple du Pays Valognais

Médico-social

Date de publication : 8 septembre 2026

Généralités

Objectif :

L'objectif est double : améliorer le bien-être des résidents et renforcer le caractère "domestique" du lieu de vie. Les animaux contribuent à apaiser les personnes atteintes de troubles cognitifs sévères, stimulent les résidents apathiques et facilitent les interactions sociales. Ils agissent aussi comme médiateurs dans des situations complexes (tensions familiales, refus de soins, toilette). Pour les équipes, ils créent un climat plus détendu et rappellent le sens du métier. Pour l'établissement, ils renforcent l'image positive auprès des familles, qui perçoivent davantage l'EHPAD comme un lieu chaleureux et non institutionnel.

Dans les deux EHPAD du Pays Valognais et du Gros Hêtre, la présence animale est intégrée depuis plus de dix ans comme une composante naturelle de la vie quotidienne. Les établissements accueillent des animaux propres à la structure (3 chats adoptés via association, oiseaux, un bouc et des chevaux à l'extérieur appartenant à une aide soignante), des animaux appartenant à des résidents (oiseaux, un chat, un poisson rouge), et des animaux apportés par des professionnels (chiens de cadres ou soignants) ou via la médiation animale (poney, lapin...). S'agissant des animaux dont l'EHPAD a la propriété, chaque animal se voit attribuer un binôme de référents professionnels chargés des soins quotidiens (nourriture, eau, litière, vétérinaire), avec un système de planning et de traçabilité. Les animaux circulent librement dans les unités, sauf dans quelques zones interdites (cuisine, postes de soins). Chaque projet d'adoption d'un animal par l'EHPAD est co-construit avec les résidents, qui participent par exemple au choix du chat via des rencontres organisées dans une pièce dédiée.

Etapes de mise en oeuvre

La mise en œuvre repose sur plusieurs étapes structurées :
- Décision de direction : volonté initiale portée par la direction, puis intégrée dans le règlement de fonctionnement après passage en CVS.
- Sélection des animaux : partenariat avec une association pour choisir des chats adultes calmes ; mise en situation test avec un groupe de résidents avant l'adoption.
- Organisation interne : désignation de deux référents par animal, élaboration d'un planning (litière, repas, stock), établissement de trappes pour sorties et zones de repos.
- Formalisation : convention tripartite (résident – référent familial – EHPAD) pour les animaux personnels ; règles de conduite et responsabilités clairement écrites.
- Information et formation minimale : informer les résidents dès l'admission, sensibiliser l'équipe sur la cohabitation et les risques.
- Intégration au quotidien : animaux présents dans les espaces de vie, médiation animale régulière financée via la Conférence des financeurs.

Essaimage

Les principaux leviers

Plusieurs leviers facilitent la reproduction de cette pratique dans d'autres établissements :
- Adhésion préalable de l'équipe : clé de réussite, notamment pour la gestion quotidienne (nourrissage, litière, vétérinaire, identification de référents).
- Sélection d'animaux adaptés : chats adultes, calmes, habitués aux personnes âgées ; animaux choisis avec les résidents.

Les principaux freins

Les freins à anticiper sont :
- Manque d'autonomie des résidents, rendant difficile la gestion d'un animal personnel (litière, promenade), et nécessitant un référent familial fiable.
- Charge supplémentaire pour l'équipe, notamment en cas d'incidents (propreté, fugues) ou d'absence de volontaires.
- Cohabitation entre animaux, pouvant poser problème si leur nombre augmente ou si un chien ne s'entend pas avec les

- Formalisation claire : convention pour les animaux des résidents, règles intégrées dans le règlement de fonctionnement.
- Responsables identifiés : binôme de référents professionnels pour chaque animal, avec traçabilité simple mais régulière. Et désignation d'un nouvel agent en cas de départ de l'établissement d'un membre du binôme.
- Appui de partenaires : association pour l'adoption, vétérinaire local, Conférence des financeurs pour la médiation.
- Communication transparente : informer les résidents dès l'admission de la présence d'animaux pour éviter les malentendus.

chats.
- Zones ouvertes favorisant les fugues si les portes ne sont pas sécurisées.
- Contraintes financières pour la médiation animale sans subventions.

L'établissement

Date de mise en œuvre :

Durée du projet : 2 mois

EHPAD du Centre Hospitalier Public du Cotentin 50102

Type de structure : Médico-social / Public

Obligation réglementaire : Oui

Arrêté du 3 mars 2025 relatif aux conditions d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD prévu par l'article 26 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

Déclenchement
Le déclencheur principal a été la volonté forte de la direction d'humaniser l'EHPAD et de répondre aux demandes récurrentes des résidents et des équipes, qui bénéficiaient déjà d'initiatives informelles. L'arrivée spontanée d'animaux (chats errants adoptés, oiseaux amenés par des résidents) et la réaction très positive des résidents ont renforcé cette dynamique. La sortie du décret a conduit à formaliser officiellement la pratique et à intégrer la thématique dans le règlement et les instances (CVS).

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

8/10

Remplace une pratique existante

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Sur les professionnels : Impacts positifs

Sur les usagers : Impacts positifs

Sur l'organisation : Impacts positifs

Sur le médico-économique : Pas d'impacts

Les ressources

Temps

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Beaucoup

Des compétences en interne

Peu

Des compétences externes (prestations externes)

A considérer

Des équipements, du matériel

A considérer

Des financements (internes et externes)

Beaucoup

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [x] Administration
- [x] Services techniques
- [x] Professionnels
- [] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement